

**Arrêté n° 2025-108**  
**modifiant l'arrêté n° 2025-013 fixant la liste des candidats admis à concourir**  
**à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement**  
**au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe**  
**dans les spécialités « musique », « danse »,**  
**« arts plastiques » et « art dramatique »**  
**Session 2025**

**Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1018 du 3 septembre 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 16-III du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2024-325 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 24 juillet 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, dans les spécialités « musique », « danse », « arts plastiques » et « art dramatique » - session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-013 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 15 janvier 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, dans les spécialités « musique », « danse », « arts plastiques » et « art dramatique » - session 2025,

Considérant que les candidatures ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 31 octobre 2024 (cachet du prestataire faisant foi pour les envois postaux et 16h30 pour les dépôts à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme),

Considérant que les candidats, admis à concourir sous réserve, ont été informés des pièces manquantes à leur dossier, et de la possibilité de le compléter, au plus tard, le jour de la première épreuve (date nationale), soit le 3 février 2025,

Considérant que 4 candidats n'ont pas transmis les pièces manquantes à leur dossier, au plus tard, le jour de la première épreuve (date nationale), soit le 3 février 2025,

**Arrête :**

**Article 1 :**

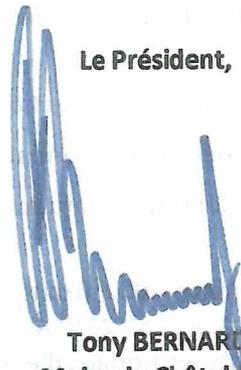
Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à concourir :  
(Cf. annexe jointe qui comporte 3 pages : pages 3 à 5)

**Article 2 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, aux agences de France Travail concernées et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 FEV. 2025

Le Président,



**Tony BERNARD**  
Maire de Châtelcon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le :

20 FEV. 2025

**Annexe fixant la liste des candidats admis à concourir  
 à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant territorial  
 d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,  
 Spécialités « musique », « danse », « arts plastiques » et « art dramatique »**

**Spécialité Art dramatique**

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	DESPRIET	DESPRIET	Julie

**Spécialité Danse**

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	SALERNO	SALERNO	Teresa

**Spécialité Musique**

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom	Option
Monsieur	BLOT	BLOT	Alexandre	Intervention en milieu scolaire
Monsieur	BONNETON		Florent	Percussions
Monsieur	CAPELLE		Franck	Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)
Monsieur	CARDOT		Guillaume	Trombone
Madame	CASANOVA	LEROY	Marie-Pascale	Accompagnement musique
Monsieur	CEGARRA	CEGARRA	Alexandre	Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)
Madame	CHILLE	MLADIN	Amelia	Accompagnement musique
Monsieur	CLAMENS		Aurélien	Guitare
Monsieur	DARMEDRU	DARMEDRU	Cyril	Saxophone
Monsieur	DEFIEZ	DEFIEZ	Cédric	Intervention en milieu scolaire
Madame	DEPRAZ	HENRY	Lucie	Formation musicale

Madame	DOZIERES	DOZIERES	Auréli	
Madame	DUCHER		Charlotte	Flûte traversière
Monsieur	DUSSAUCHOY		Robin	Intervention en milieu scolaire
Madame	GARCIN	CHARLEMAGNE	Aude	Formation musicale
Monsieur	GOMBERT	GOMBERT	Frederic	Formation musicale
Madame	GUESNARD	KRIKORIAN	Themelina	Violon
Monsieur	HADROT	HADROT	Jean-Baptiste	Jazz (tous instruments)
Monsieur	HADROT	HADROT	Jean-Baptiste	Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)
Madame	HENRY-COSTEL	HENRY	Marion	Intervention en milieu scolaire
Madame	HEURTIN	PRIEUR	Amélie	Intervention en milieu scolaire
Monsieur	LARDET	LARDET	Tony	Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)
Madame	LEBAS ANTHOUARD	ANTHOUCARD	Emilie	Clarinete
Madame	LEFEBVRE		Lydie	Violoncelle
Madame	LISSAC	MADAMOUR	Auréli	Accordéon
Madame	LUCBERNET	LUCBERNET	Kristel	Piano
Madame	MARTY		Bénédicte	Intervention en milieu scolaire
Madame	MASSICOT RAIMONDI	RAIMONDI	Adélaide	Intervention en milieu scolaire
Monsieur	MERCIER	MERCIER	Sebastien	Clarinete
Monsieur	MESTRES	MESTRES	Simon	Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)
Madame	MONPERTUIS	JONCKHEERE	Kathleen	Violon
Madame	MOROSO ROYER	MOROSO	Cornélia	Flûte traversière
Madame	MULERTT	MULERTT	Aurore	Formation musicale
Monsieur	PASQUET	PASQUET	Denis	Guitare

Madame	PAUBEL	PAUBEL	Celir	Intervention en milieu scolaire
Madame	PECOUL BELY	PECOUL	Gaëlle	Flûte traversière
Monsieur	RABAUD	RABAUD	Thomas	Saxophone
Madame	RIPOCHE		Adeline	Piano
Madame	ROCHET	VIEL	Marie	Intervention en milieu scolaire
Madame	ROULET	PAREUIL	Caroline	Guitare
Madame	ROUSSEL	ROUSSEL	Benedicte	Cor
Madame	SCHOUMACHER	NOUHEN	Alice	Clarinette
Monsieur	SEYSSEL		Thomas	Trompette
Monsieur	SOURY	SOURY	Pierre	Formation musicale
Madame	SUSTERSIC		Aurélie	Piano
Monsieur	TAILLEFER		Jean-Sébastien	Piano
Madame	TIMONER	TIMONER	Aviva	Chant
Monsieur	VERCHERE		Louis	Cor
Madame	VERMEEREN	VERMEEREN	Veronique	Violon
Monsieur	VILLEPOUX	VILLEPOUX	Gael	Guitare
Monsieur	VINOT	VINOT	Alexandre	Saxophone
Madame	VINSON	MOLLARD	Laetitia	Formation musicale

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 063-286300140-20250219-AR\_2025\_108-AR